

# Optim'transfert

## Déclaration de la politique de prix de transfert



Avec Optim'transfert, vous produisez, contrôlez, déclarez et archivez le formulaire 2257-SD

### Répondez aux nouvelles obligations déclaratives en matière de prix de transfert

Les entreprises mentionnées à l'article L 13 AA du livre des procédures fiscales (LPF) sont tenues de déposer la déclaration n°2257-SD relative à la politique de prix de transfert prévue à l'article 223 quinquies B du CGI, quel que soit le montant des transactions réalisées avec des entreprises associées.

La déclaration doit être déposée dans le délai de 6 mois suivant le dépôt de la déclaration de résultat. Elle est souscrite auprès du service des impôts des entreprises dont dépend la société déclarante. A titre dérogatoire, la date de dépôt a été fixée au 20 novembre 2014 pour les entreprises tenues de déposer la déclaration entre juin et novembre 2014.

### La saisie des informations générales sur le groupe d'entreprises associées

Renseignement des principales activités du groupe ainsi que la nature et la localisation des droits incorporels exploités.

Evolution de la structure du groupe (variations de périmètre),

Description générale de la politique de prix de transfert utilisée par le groupe en relation avec l'entité déclarante.

### La saisie des informations spécifiques concernant l'entreprise

Les transactions avec des entreprises associées sont détaillées par nature (ventes, services, commissions reçues, achats, services achetés, commissions payées, etc.)

Seuls les montants agrégés des transactions supérieurs à 100 000€ doivent être indiqués dans la déclaration.

Pour chaque type de transaction, l'entité déclarante devra fournir les éléments suivants :

- L'Etat d'implantation de l'entreprise associée, concernée par la transaction.
- La principale méthode de fixation des prix de transfert.
- Une description générale de l'entité déclarante et les changements l'ayant impactée au niveau de la politique de prix de transfert, de la nature des actifs et de leur localisation doivent être renseignés.

### Pré-requis logiciels

Optim'is premium V7.20.2013 ou supérieur.

### Les bénéfices majeurs d'Optim'transfert

#### Contrôles, Cerfa et EDI

- Contrôles de cohérence ou de vraisemblance avec un accès direct au détail des contrôles et aux documents concernés.
- Impression cerfa et génération Edi individuelles ou multiples (par société ou en rafale).

#### Des analyses personnalisées

- Une information qualitative par la saisie de commentaires à la cellule ou à la liasse et par l'insertion de pièces jointes (justificatifs, détails des calculs).
- Puissance de restitution : possibilité de créer votre propre bibliothèque d'analyses (comparaison multi-périodes, sociétés et phases) si vous utilisez le module Optim'analysis